

**Assemblée Générale des *Ailes du désir*
Samedi 4 décembre 2021 (14h-17h30)
Maison du Geste et de l'Image (Paris 1^e)**

7 adhérents présents en salle

11 adhérents participant par visioconférence (au moment des votes)

11 pouvoirs

18 votants au total

1^e PARTIE : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ADHÉRENTS
--

I. BILAN MORAL

Présentation du bilan moral par Geneviève Merlin, présidente.

1) Vie de l'association

La question du nombre d'adhérents est problématique : il reste bien modeste. Il nous faut vraiment nous mobiliser sur cette question, relancer les adhésions, pour représenter de manière légitime les points de vue de l'association auprès de l'institution. Beaucoup trop de collègues enseignant le cinéma ignorent l'existence de l'association, nous avons encore à faire pour donner de la visibilité à l'association.

Il faut aussi mettre tout en œuvre pour susciter l'adhésion des partenaires culturels. Il n'y en a plus que deux parmi les adhérents. Dans les relations avec les DRAC, ce sont les partenaires qui sont les interlocuteurs, non les enseignants.

Le rôle des délégués régionaux est essentiel pour développer notre représentation dans toutes les instances qui s'occupent des enseignements de cinéma, dans les rectorats, auprès des DAC, et de la Région... et y porter la parole des Ailes du désir. Ce sont les délégués régionaux qui donnent une visibilité sur ce qui se passe concrètement sur le terrain.

Point positif : les adhérents – et aussi des enseignants non adhérents – se sont fortement mobilisés sur les questions qui touchent à la réforme, et aux enjeux du partenariat. La boucle de communication a bien fonctionné sur ces questions lorsqu'il y avait urgence.

2) Les démarches de l'association depuis notre dernière AG

Les points qui ont mobilisé l'association cette année :

La pétition « L'art n'est pas un bonus », à l'initiative des professeurs du lycée Sophie Germain de Paris, a engagé les Ailes du désir dans des démarches auprès du ministère de la culture et de l'éducation nationale.

- a. **Geneviève Merlin a représenté l'association lors d'une audience au ministère de la culture**, et posé la question des subventions DRAC, de leur désengagement des options, des impératifs imposés en termes de seuils d'effectifs... rappelant la différence entre les enseignements de cinéma et les dispositifs d'éducation à l'image évidemment. A aussi été pointée la diversité des situations et utilisations des subventions partenariats selon les régions. Cette audience n'a pas été très féconde, les conseillers de la ministre ont insisté sur l'autonomie de gestion des DRAC et bien sûr sur la restriction des budgets.
- b. **Une deuxième audience au ministère de l'EN**, où Barbara Gombin et Geneviève Merlin ont représenté l'association, et dont les adhérents ont eu un compte rendu. Cette audience nous a permis d'exposer nos préoccupations et de formuler des demandes concrètes.
- D'abord sur **la question de l'enseignement optionnel, et notre demande de reconsidération de l'option au bac a été entendue**. Une Mission d'inspection générale sur la question des options a été mise en place et a remis un rapport au ministre. Ce rapport est consultable sur le site Eduscol.
 - Ensuite, **l'accès des élèves aux enseignements de cinéma en vue d'élaborer un parcours** : il reste difficile pour les élèves hors du secteur de l'établissement dispensant un enseignement de cinéma. Nous avons une fois de plus demandé une **dérogation** du point de vue de la carte scolaire **dans le respect d'une équité territoriale** pour l'entrée en 2^{nde}, et en 1^{ère} spécialité pour les élèves hors secteur . Le ministère se dit sensible à cette question du maillage territorial, mais estime que cela doit se gérer au niveau local. Le ministre demandera aux instances académiques de mieux assurer l'existence des options dans la continuité des apprentissages du collège au lycée et de la 2^{nde} à la 1^{ère}.
 - Cette question de l'accès aux enseignements de cinéma rejoint celle de **la poursuite d'études dans le supérieur et des procédures et effets de ParcoursSup** que nous avons aussi abordée dans nos interventions, en demandant la valorisation de l'enseignement artistique dans ParcoursSup. Nous y reviendrons. Il y a des démarches à entreprendre.
 - Nous avons aussi évoqué **la question des moyens, liée aux dotations rectorales d'une part et aux subventions DRAC d'autre part**, et mis en avant l'incidence des baisses des DHG sur les horaires, sur les choix de couplages et donc sur la garantie d'un enseignement du cinéma conforme aux préconisations des programmes. Pas de réponse sur ce point évidemment !
 - Nous avons rappelé les fortes contraintes du calendrier de l'année de Terminale, du fait des épreuves en mars (et cette année dès le 14 mars !) Et avons demandé un **réaménagement de programme pour l'écrit**. Le cabinet du ministre devait se pencher sur cette question mais à l'heure actuelle ce n'est pas envisagé.
- c. Geneviève Merlin a participé en mars à **une réunion à l'initiative du CNC** dont l'objet concernait les difficultés rencontrées par les enseignements optionnels de cinéma. Étaient présents l'ACID, la SRF, l'Agence du court-métrage, et Renaud Ferreira de Oliveira, Inspecteur Général.
- Les organisations présentes ont pointé les dissonances entre les objectifs affichés du ministère de la culture et les effets de la réforme du lycée. En effet, ce qui se passe sur le terrain (baisse des horaires, des dotations...) n'est pas en cohérence avec les priorités de la culture et du CNC qui mettent l'accent sur le renouvellement des publics, sur la conquête des jeunes à travers l'école et les dispositifs qui peuvent toucher tous les publics. L'inspecteur général a présenté la réforme et les contextes dans lesquels elle se met en place, et pour les Ailes du désir Geneviève Merlin a présenté les difficultés et dysfonctionnements rencontrés sur le

terrain, et les conséquences actuelles de la mise en œuvre de la réforme sur les enseignements optionnels.

Cette rencontre n'a pas eu d'effets concrets mais elle nous rappelle que nous pouvons compter sur le soutien des professionnels, et qu'il faut solliciter leurs organisations, qui peuvent être entendues par les DRAC. Elle met aussi en évidence qu'il manque un lieu commun Culture-EN. C'est aussi ce que Geneviève Merlin a mis en avant : trouver une structure interministérielle pour réfléchir et agir sur les enseignements du cinéma en lycée.

- d. Enfin nous avons organisé **une réunion des adhérents à Sarlat**, au cour du festival, qui a permis de débattre sur un certain nombre de questions (Chartes des DRAC, Epreuves de spécialité, Grand oral, Orientation des élèves...)

II. BILAN FINANCIER

Présentation du bilan financier par François-Xavier Vial, trésorier.

Distribution aux adhérents de l'état des comptes 2020.

Cf. document joint « *Ailes du désir*, Comptes 2020 »

Solde de 604,07 euros.

☞ **Vote du bilan moral à l'unanimité.**

☞ **Vote du bilan financier à l'unanimité.**

III. ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

☞ **Conseil d'Administration élu à l'unanimité.**

Les membres élus sont :

Thomas ANQUETIN
Alexandre BOZA
Gaëlle CASELLATO
Guillaume DEBRULLE
Guillaume DEHEUVELS
Isabelle DUMAS
Juliette GOFFART
Barbara GOMBIN
Annabel LANIER
Geneviève MERLIN
Axel RABOURDIN
Alain TISSIER
François-Xavier VIAL
Philippe ZILL

Délégués régionaux :

Thomas ANQUETIN : Académie d'Orléans-Tours
Guillaume DESHEUVELS : Académie de Grenoble
Isabelle DUMAS: Académie de Lyon

Barbara GOMBIN : Académie de Paris
Mathieu HAAG : Académie de Nantes
Jean-Jacques MANZANERA : Académie de Bordeaux
Axel RABOURDIN : Académie de Picardie
Céline SIMEON-PERREIRA : Académie de Nancy-Metz
Alain TISSIER : Académie de Créteil

2^e PARTIE : RENCONTRE AVEC RENAUD FERREIRA, IGEN Lettres Cinéma

1^e temps : Point d'étape

Point d'étape sur **la manière dont les programmes se mettent en place** : la réforme n'a pas pu être totalement déployée telle qu'elle aurait dû l'être à cause de la pandémie, ce qui crée des interrogations, des incertitudes (certaines choses restent en suspens).

Concernant **la carte de formation**, les choses ne sont pas encore tout à fait satisfaisantes. La fragilité des options est réelle, elle entraîne des demandes nombreuses et bien fondées pour faire basculer des enseignements optionnels en spécialités.

Une difficulté tient au fait que dans cet enseignement partenarial le Ministère de la Culture n'a pas arrêté de logiciel raisonné pour pouvoir penser ces transformations, et a pris du retard.

Une rencontre au cabinet du Ministère de la Culture s'est tenu très récemment pour relancer ces questions. Les différents conseillers culture des disciplines concernées ont été réunis pour organiser cette conciliation et éviter les ouvertures « sauvages » d'options (en particulier dans l'académie de Créteil). Il faut penser le cadre qui permette de définir les conditions d'ouvertures : selon quelle régularité, selon quel abondement, etc. Cela reste encore un impensé, un terrain vierge.

C'est surtout l'Éducation Artistique et Culturelle qui a le vent en poupe en ce moment (nouveaux dispositifs, prix, etc.), plus que les enseignements de cinéma au lycée, soupçonnés de ne concerner que quelques élèves privilégiés, il faut donc expliquer la raison d'être et les vertus de cet enseignements

En termes d'effectifs, l'enseignement de spécialité a bénéficié de la réforme : 75% d'élèves en plus en 1^e ; érosion légère mais peu d'abandon entre la 1^e et la Terminale.

La réforme résout aussi beaucoup de problèmes d'orientation des élèves sur des filières qui ne leur auraient pas été ouvertes dans l'ancien système.

Il n'y aura pas de nouvelles annonces du ministre sur l'ensemble des enseignements optionnels et sur la manière de les rémunérer autrement. La part de contrôle continu a été valorisée. À ce stade, il faut faire le deuil de ces nouvelles mesures.

Le ministre souhaite que la réforme puisse se dérouler normalement, hors situation covid : d'abord voir ce que ça donne normalement, puis opérer des ajustements plus tard. La consigne du cabinet du ministère est d'appliquer les textes (ce qui aurait dû être fait depuis 2 ans), puis voir comment les choses se passent.

Dans cette logique, il n'y aura pas de doublement de sujet pour l'épreuve écrite de mars, et il n'est pas question non plus de revenir sur le nombre d'œuvres au programme de cette épreuve.

Sur ce point, Renaud Ferreira mesure que les programmes sont lourds et denses, mais justifie le maintien des trois films.

L'enjeu de ces programmes est d'ouvrir aux champs des enseignements universitaires, de donner une assise théorique à l'enseignement du cinéma, de donner aux enseignants des occasions de se former, de « monter en compétence » et d'asseoir un statut de spécialiste (diversité d'approches et de méthodologies possibles).

Préconisations concernant le travail sur les films au programme.

Ce ne sont pas les films qui sont au programme mais les questionnements. Les films ne sont qu'un appui, qu'un support : on n'attend pas d'approche monographique. Mais un corpus commun est nécessaire pour cristalliser les questionnements.

Il faut vraiment entrer dans les œuvres par les questionnements et appuyer la réflexion sur les trois films. Cela suppose un bouleversement copernicien des habitudes traditionnelles.

Par conséquent, il ne s'agit pas de traiter l'intégralité du film en analyses de séquence. Le travail propose une réflexion sur le questionnement appuyé d'exemples du film : c'est plus modeste.

Renaud Ferreira évoque par exemple la possibilité de travailler chaque film sur une période inter-vacances (septembre-octobre / novembre-décembre / janvier-février), à raison de 2 ou 3h par semaine.

L'analyse de séquence est une compétence qui se travaille dès la 1^e, en introduisant progressivement les bonnes méthodologies. En Terminale, on peut entrer dans l'analyse sur les points d'attention à avoir, qui peuvent être gradués du début à la fin de l'année.

Si on n'a pas le temps de couvrir toutes les séquences, tant mieux : on évalue la réaction des élèves face à une séquence, avec leurs maladresses, leur spontanéité, leurs bonnes idées, leur fraîcheur, etc. Cela implique un changement de posture des enseignements par rapport aux élèves : il faut donner davantage la main aux élèves, pour qu'ils s'approprient la matière et le programme. D'une certaine manière, il ne fut pas scolariser cet enseignement, qui doit rester une discipline artistique. La question de la sensibilité des élèves est aussi importante que les connaissances académiques (qu'ils pourront perfectionner plus tard) : l'analyse de séquence, c'est une rencontre avec un extrait.

L'analyse de séquence dans ces épreuves aurait pu aussi s'appeler « essai » (ou « essai d'analyse ») : si l'élève n'a pas parlé de tout, ça n'est pas grave.

Les propositions de corrigé mettent en évidence les attendus / les points à valoriser / à pénaliser.

Une idée intéressante issue d'une réunion académique : on peut mettre l'élève en posture d'indiquer quelles séquences pourraient être intéressantes à analyser. Cela affute le regard de l'élève, qui envisage le film sous un autre angle, avec le regard de la réflexion critique (pourquoi tel passage lui paraît intéressant, pourquoi il aimerait l'analyser : partir du goût). On peut ainsi fabriquer une banque d'analyses en travaillant en mode partagé, collaboratif.

Le sujet de (re)création est un exercice de « mise en scène en chambre », une expérimentation cinématographique : on fait varier un paramètre et on voit toutes les conséquences qui s'enchaînent. Mais ce qui est attendu pas un certificat de conformité : sur un sujet portant sur *Cléo de 5 à 7* par exemple, il ne s'agit pas de refaire du Varda.

La notion de « grammaire du cinéma » n'existe pas : il n'y a pas de bon ou de mauvais usage.

L'élève doit sémantiser les conséquences du changement de paramètre. L'élève a toute liberté pour aller aussi loin qu'il le veut. Il doit penser le projet dans la note d'intention.

Dans la fabrication des sujets de bac, la commission cherche une variation stimulante, qui permette à l'élève de démarre un petit jeu de réécriture.

Dans le **sujet de réflexion**, l'élève doit analyser les termes du sujet et proposer un parcours. Les concepteurs du sujet ont beaucoup travaillé et fabriqué 14 sujets (c'est une partie du sujet difficile à fabriquer) : la formulation n'est pas piègeuse. Ce ne sont pas des sujets de dissertation, ni des sujets qui feraient des pas de côté invraisemblables par rapport au questionnement. Il ne s'agit pas de suivre un modèle dissertatif (thèse, antithèse, synthèse...) mais un parcours réflexif, dans une forme assez libre qui aille d'un point A à un point B, avec une progression qui vise surtout à illustrer des points de réflexion jalonnés avec des exemples tirés du film et des documents donnés. Un document peut être un petit pavé de photogrammes extraits du film, un texte théorique, un extrait d'interview, une photographie de plateau, un plan au sol, etc. Il ne faut pas pénaliser lourdement des élèves malhabiles dans l'expression : c'est un travail artistique, pas une évaluation de français.

Des pratiques vont se mettre en place au niveau de la progression sur toute l'année. Ces composantes doivent jouer à se travailler mutuellement. On peut par exemple travailler le film de l'année en commençant par un exercice de mise en scène (d'une scène tirée d'un scénario inconnu des élèves) : comment mettriez-vous en scène ce scénario ? Cela vaut pour le film de l'année et pour le sujet de création : ce sont les mêmes compétences qui sont préparées. On gagnera à préparer conjointement plusieurs compétences.

Renaud Ferreira et Marie-Laure Lepetit sont disponibles pour les collègues qui souhaiterait poser des questions, soumettre des idées, des ressources. Les rôles des IG est de mutualiser les ressources : une expérience qui fonctionne pourra devenir une ressource mise en ligne sur Eduscol.

2^e temps : discussion

Barbara Gombin (académie de Paris) souligne la souffrance actuelle des collègues et soulève 3 points :

- 1. La nécessité, vu la date avancée des épreuves, de passer de trois à deux films pour l'épreuve écrite. L'apprentissage demande du temps, élèves et enseignants ont besoin de temps. Sur *Le Secret derrière la porte*, il faut du temps pour inscrire le film dans la carrière et la filmographie de Lang, pour évoquer les films de psychanalyse, le genre du film noir, la rivalité avec Hitchcock, le rapport au conte *Barbe-Bleue*, etc. Les pistes sont riches et nombreuses. Renaud Ferreira : La note de service du BO sur le programme limitatif donne des pistes, des suggestions, qui ne constituent pas un programme à suivre à la lettre. Sur *Le Secret derrière la porte*, on peut ne pas rentrer dans le détail de la représentation de la psychanalyse. L'essentiel est de voir comment un cinéaste allemand essaie de garder la main à Hollywood. On peut par exemple mettre à disposition des élèves quelques DVD, à regarder sans les professeurs : que les élèves fassent leur miel avec cela indépendamment de notre propre administration.*
- 2. La question de l'accès aux formations post-bac : il serait souhaitable que les établissements supérieurs prennent mieux en compte les compétences acquises par les élèves en spécialité. Opacité de ParcoursSup très regrettable : de très bons élèves de spécialité CAV ont vu leur premier vœu refusé sur des Licences de cinéma d'universités parisiennes. C'est une souffrance pour tous : élèves, familles, professeurs. Renaud Ferreira : Ce problème ne concerne pas que le cinéma. Si les établissements supérieurs ne recrutent pas les élèves de spécialité en priorité, ce n'est pas une question d'ordre*

symbolique mais de paramétrage : le spectre du recrutement est volontairement très large, pour ne pas discriminer des bacheliers qui n'auraient pas bénéficié d'un enseignement de CAV (qui n'existe pas dans tous les territoires). Renaud Ferreira demande à l'association de lui faire remonter des éléments chiffrés sur le nombre de demandes refusées. L'inspection générale est missionnée pour une enquête sur ParcoursSup. Les données remontées de l'association pourront aider à formuler des préconisations.

3. *La question de l'accès à la spécialité : dans l'académie Paris-Créteil-Versailles, les élèves ne peuvent pas changer de lycée à l'entrée de la 2nde ou de la 1^e pour suivre l'option ou la spécialité car les classes sont déjà pleines.*

Renaud Ferreira : Renaud Ferreira fait le même constat mais ne peut pas répondre : ce n'est pas de sa compétence. Le bon interlocuteur est le recteur, et il faut discuter aussi avec les DASEN. Mais c'est aussi aux chefs d'établissement de porter ce dialogue.

Thomas Anquetin (académie d'Oréans-Tours)

Une Caseac a fait récemment le constat de la souffrance des enseignements. La difficulté est là pour les professeurs : trois films au programme, les films réalisés par les élèves, les méthodes des trois sujets de l'écrit : cela fait beaucoup. Il ne s'agit pas d'étudier un film de moins, mais de trouver des aménagements possibles pour réduire la pression et la charge de travail de tous avant le mois de mars (par exemple en étudiant le 3^e film après mars, ou en fin de première...).

Renaud Ferreira : Laissons passer cette année car de toute façon tout est figé pour la session 2022. On verra ce qui peut se passer par la suite.

Concernant le film de bac des élèves : il est plus intéressant qu'un élève décide de présenter tel plan ou telle séquence, en sachant pourquoi il présente ces fragments (parce que c'est réussi ou raté, etc. : une appropriation), plutôt que de présenter un film fini sans réflexion.

Si le film est inachevé, ça n'est pas grave. Cela est à travailler avec les élèves : qu'ils ne présentent pas tous la même chose aux examinateurs, qu'ils réfléchissent à ce qu'ils choisissent.

3^e PARTIE : QUESTIONS DIVERSES
--

Constats :

- Les ouvertures « sauvages » d'enseignements de spécialité sans subvention de la DRAC sont préoccupantes, et en contradiction avec ce que défend l'association depuis la création des enseignements de cinéma : un enseignement de cinéma ne peut fonctionner sans subvention, sans l'intervention régulière de professionnels et artistes dans les classes. Ces pratiques risquent de créer un précédent et de donner aux DRAC des arguments pour diminuer ou supprimer les subventions qu'elles versent.
- Certains collègues font le point sur la situation de leurs enseignements (option et spécialité) et les effets de la réforme. Dans les lycées où la spécialité est vivante, l'option est fragilisée.
- Lors de la réunion de Sarlat les collègues ont rappelé les conditions difficiles de travail en option, dans des configurations qui ne respectent pas les horaires réglementaires, avec des regroupements de deux voire trois niveaux et sur des plages horaires le mercredi après-midi, ou en fin de journée.

- Les établissements qui n'ont que l'option souffrent de la baisse ou du manque de subventions. Dans l'académie d'Amiens, depuis 3 ans, les financements pour les options ont diminué de moitié.

Actions à mettre en œuvre :

- Faire un état des lieux sur les suites données aux vœux formulés sur ParcoursSup par nos élèves.
- Engager une démarche sur la question de ParcoursSup auprès de l'institution et auprès des établissements d'enseignement supérieur. L'association pourrait être auditionnée par une mission d'inspection qui devrait prendre en charge ce dossier.

Revue

Besoin de contributions pour le *Cahier des Ailes du désir* de 2023, en rapport avec *I Vitelloni* de Fellini et tout autre point du programme et de pratique pédagogique, de la 2nde à la Terminale, en option ou en spécialité. Contactez Geneviève Merlin.

Compte-rendu par Geneviève Merlin (présidente) et Guillaume Debrulle (secrétaire)